

Gestion de l'eau et l'assainissement : l'État habilite SDE et rhabilite SDE

Dossier de la rédaction de H2o
December 2011

Le monopole concédé à la Société Sénégalaise des Eaux depuis 15 ans dans la production et la distribution de l'eau potable dans la ville de Dakar et les villes intérieures, a été confirmé pour... 30 ans encore.

L'article rappelle que c'est en 1996 que la première réforme institutionnelle est intervenue dans le secteur de l'hydraulique urbaine. De cette réforme, est née une structure à trois têtes : la SONES, Société nationale des Eaux du Sénégal, la SDE, Société Sénégalaise des Eaux, et l'ONAS Office national de l'assainissement du Sénégal. La première étant chargée de la gestion du patrimoine de l'hydraulique urbaine, du contrôle de la qualité de l'exploitation tandis que la deuxième, à travers un contrat d'affermage de 10 ans et un contrat de performances techniques et commerciales avec la première pour l'exploitation des installations pour l'entretien de l'infrastructure et du matériel d'exploitation ainsi que d'une partie du réseau de distribution d'eau potable tout en s'occupant du recouvrement des factures et de la surtaxe assainissement. Son contrat devait arriver à terme en 2006, date à laquelle la deuxième réforme devait être menée à son évaluation.

À la perspective d'un prochain schéma de concession, les responsables de CICODEV prouvent d'une accessibilité "plus attractive" pour les consommateurs ruraux et périurbains avec l'hypothèse fort plausible que le gouvernement justifiera le passage à la concession totale au nom du développement de Dakar et les quartiers périurbains. Cependant, sans subvention de l'État, les fournisseurs de services ne trouveront pas viable de fournir des services dans les zones où le rendement est faible et où la demande est très peu solvable. D'où l'hypothèse qu'ils mettront en place des politiques commerciales "d'écroulement" qui consistent à ne servir que les clients qui leur assurent des profits au plus vite, et à ignorer les pauvres, moins rentables.

En quinze ans, de 1996 à 2010, le prix du mètre cube de la tranche sociale n'a connu qu'une hausse de 19,04 % en passant de 160,72 francs CFA à 191,32 francs CFA soit une hausse moyenne annuelle de 1,5 % par année. Par ailleurs, alors que l'Organisation mondiale de la Santé recommande un taux de potabilité de 96 %, le réseau de la SDE offre un taux avoisinant 98 %. Des efforts ont également été consentis pour l'amélioration de la qualité du service, des relations avec la clientèle, une plus grande transparence dans le mode de facturation, des mécanismes de paiement diversifiés et des facilités de paiements. Mais au même moment, seulement 67 % des ruraux ont accès à l'eau salubre et 17 % d'entre eux seulement ont accès à des services d'assainissement améliorés. Hors du réseau, les sources polluées ou les bornes fontaines à des taux jugés usuraires, l'approvisionnement se fait dans les "sables", le fleuve, les pompes artisanales en banlieue dakaroise, ou alors auprès des bornes fontaines privées où l'eau peut être jusqu'à 4

ou 5 fois plus chère dans les quartiers périurbains.

De plus, la qualité de l'eau est encore jugée "dangereuse" pour les consommateurs dans certaines zones. Une étude épidémiologique effectuée par l'organisme Caritas et menée dans 45 villages des communautés rurales de Nguéniéne, de Niakhar, Patar, fait état de 70 % de la population étudiée qui seraient en contact avec des sources d'approvisionnement en eau domestique dont les teneurs en fluorures sont supérieures à 1,5 mg par litre, norme recommandée par l'OMS. La même enquête précise que "83% des personnes sont touchées par la fluorose dentaire pendant que 52 % présentent des signes cliniques qui pourraient être associés à une fluorose osseuse handicapante."

Malick Ndaw, Sud Quotidien (Dakar) - AllAfrica 19-11-2011